



Rapport intérimaire sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Cadre d'évaluation intégrée pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030

I. Contexte

1. L'Agenda 2063 est un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique de l'Afrique au cours des 50 prochaines années, qui s'appuie sur la mise en œuvre d'initiatives continentales passées et existantes en faveur de la croissance et du développement durable, mise en œuvre qu'il cherche à accélérer. C'est à la fois une vision et un plan d'action, un appel à l'action lancé à toutes les couches sociales africaines afin qu'elles unissent leurs efforts pour bâtir une Afrique prospère et unie, en s'appuyant sur des valeurs partagées et un destin commun. L'Agenda 2063 a été adopté à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2015. Sa mise en œuvre se fera sur 50 ans, dans le cadre de cinq plans décennaux. À sa vingt-cinquième session ordinaire, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud), la Conférence a adopté le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023), en même temps que son mécanisme de financement. Le plan s'articule autour de 7 aspirations, 20 objectifs, 34 domaines prioritaires et 256 cibles.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ou Programme 2030, fait fond sur les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, du Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), ainsi que sur les vues exprimées par les citoyens de la planète. Adopté par les dirigeants du monde entier en septembre 2015, le Programme 2030 comporte une Déclaration, 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, une section sur les moyens de mise en œuvre et un nouveau partenariat mondial, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation.

3. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 offrent à l'Afrique une occasion unique de réaliser un développement inclusif, porteur de transformation et durable, autant d'aspirations qu'il est urgent de réaliser si l'on veut mettre le

continent sur la voie du développement durable. L'adoption d'une stratégie intégrée et cohérente pour une mise en œuvre efficace et coordonnée des deux programmes est donc une nécessité impérieuse. L'Afrique a pris une part active à l'élaboration du programme mondial en élaborant, à propos du programme de développement pour l'après-2015, une position commune africaine procédant de vastes consultations sur l'ensemble du continent. La position commune africaine a fortement influencé tant les travaux du Groupe de travail ouvert concernant les objectifs de développement durable que les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. En conséquence, il existe un degré élevé de convergence entre les priorités du continent, tel qu'elles figurent dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et les 17 objectifs de développement durable du Programme 2030. Pour que le suivi et l'évaluation des deux cadres de développement se fassent de façon cohérente, il faut disposer d'un ensemble intégré d'objectifs et d'indicateurs à atteindre et d'un mécanisme harmonisé d'examen et d'établissement de rapports.

II. Progrès accomplis

A. Aligner le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et sur les objectifs de développement durable

4. L'avènement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme 2030 a fait naître, dans tous les domaines et à tous les niveaux du processus de développement, un besoin considérable de statistiques et d'informations fiables et harmonisées, indispensables au suivi des progrès réalisés et aux ajustements nécessaires pour assurer la transparence et la responsabilité mutuelle. Ces dernières décennies, il n'était pas facile de disposer directement de données pour suivre les programmes de développement aux niveaux national, régional et continental et, même quand on en disposait, celles-ci n'étaient guère conformes aux normes internationales. Ces dernières années, les pays africains ont pris des mesures louables pour résoudre ce problème. Des difficultés persistent cependant en ce qui concerne la production de données sur le continent. Le manque de visibilité de la statistique en Afrique est dû à un certain nombre d'obstacles, notamment l'insuffisance des ressources allouées aux activités statistiques, des capacités institutionnelles et de la coordination des activités statistiques, et la faible prise en compte des spécificités africaines dans l'élaboration des normes internationales.

5. Afin de répondre aux besoins en données des deux programmes continental et mondial, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les États membres, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique, a tenu une série de réunions destinées à aligner le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur les objectifs de développement durable. L'Union africaine a également examiné si la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique convenait pour assurer la production de données sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des deux programmes. L'alignement consistait à comparer les objectifs de l'Agenda 2063 aux objectifs de développement durable, à recenser les objectifs communs aux deux programmes, à déterminer les sources de données pour chaque objectif, cible et indicateur, à accorder les dimensions statistiques de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique avec l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, à identifier des dimensions statistiques nouvelles et émergentes et à lier les sources de données aux dimensions statistiques de la Stratégie. Une cartographie des indicateurs a également été réalisée en utilisant l'Agenda 2063 comme base et réciproquement.

B. Élaboration du cadre d'évaluation

6. La neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue du 31 mars au 5 avril 2016 à Addis-Abeba, a adopté un cadre unique pour le suivi et l'évaluation des deux instruments, ainsi qu'une architecture de présentation de rapports commune pour l'établissement d'un seul rapport périodique.

7. Donnant suite à ce qui précède, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les communautés économiques régionales et des statisticiens africains, et avec l'appui de la CEA, de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a mis au point un cadre de suivi et d'évaluation et un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés s'agissant des deux instruments africain et international, en tenant compte du niveau de développement de chaque pays, afin de faciliter l'établissement de normes, le suivi des progrès et la comparabilité. Le processus d'élaboration d'un ensemble d'indicateurs a nécessité une série de consultations avec toutes les parties prenantes, y compris des statisticiens et des experts pluridisciplinaires.

III. Défis

8. Le processus d'intégration a permis de dégager les trois catégories d'indicateurs suivantes: les indicateurs qui se chevauchent ou sont communs aux deux programmes, les indicateurs propres à l'Agenda 2063 et ne figurant pas dans le Programme 2030 et les indicateurs propres au Programme 2030 et ne figurant pas dans l'Agenda 2063. Le problème est de savoir comment aborder l'ensemble des indicateurs non convergents. Une solution envisageable pour la conception d'un cadre intégré serait de créer un ensemble composé des indicateurs de base de chacune des trois catégories décrites ci-dessus. Néanmoins, l'adoption d'un cadre commun de résultats exigera non seulement une expertise technique, mais aussi une adhésion politique aux niveaux continental et national.

9. La différence d'échéances entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 soulève des difficultés opérationnelles en ce qui concerne l'intégration des deux programmes dans des cadres de planification. Toutefois, la plus grande difficulté se situe au niveau national, à savoir la forte discordance entre les cycles de planification nationaux et les cycles régionaux et mondiaux.

10. Le manque de données entrave sérieusement l'établissement de données de référence et le suivi des progrès et fait qu'il est urgent de renforcer les capacités des services nationaux de statistique en matière de collecte, de production et d'analyse de données.

Prochaines étapes

11. Les prochaines étapes sont les suivantes:
- a) Établir des métadonnées pour les indicateurs de l'Agenda 2063;
 - b) Apporter aux pays un appui technique pour l'alignement du programme intégré dans leurs plans nationaux de développement sur;

- c) Favoriser la tenue de réunions permettant aux États membres de partager leur expérience de mise en œuvre initiale;
- d) Renforcer les capacités des États membres, en particulier dans des domaines nouveaux tels que le climat et l'environnement;
- e) Commencer la phase de suivi et d'évaluation du cadre intégré en utilisant les données existantes.